

# RÉGLEMENT LYON BRADERIE FESTIVAL

## VENDREDI 10 AU DIMANCHE 12 OCTOBRE 2025



L'évènement est organisé par l'association My Presqu'île selon les lois en vigueur les y autorisant. La braderie se déroule en extérieur devant la vitrine pour les commerces sédentaires. Si besoin les boutiques pourront être une solution de repli.

**INSCRIPTION** : Les inscriptions se font via le formulaire Google Form administré et géré par My Presqu'île entre le 31 mars et le 12 septembre 2025. Seuls les dossiers complets/formulaires totalement remplis seront validés. **La participation est validée par My Presqu'île et soumise à paiement avant le 1<sup>er</sup> septembre 2025.**

L'organisateur se réserve le droit de rejeter, à titre provisoire ou définitif, toute demande d'inscription qui ne satisferait pas aux conditions requises, soit en regard des stipulations du formulaire officiel d'inscription, soit de celles du règlement de la manifestation, soit encore en considération de l'Ordre Public ou de la défense de certains intérêts protégés.

La participation financière, comprise dans l'adhésion annuelle à My Presqu'île, comprend : plan de communication d'envergure (presse, digital, affichage) sécurité, logistique, équipe terrain, organisation et gestion des emplacements, signalétique et animation.

**REGLES DE PROPRIETE** : L'emplacement doit être laissé propre à la fin de la journée. Les déchets, objets invendus ou cartons ne devront en aucun cas être abandonnés ou déposés sur la voie publique.

**HORAIRES** : Chaque exposant s'engage à pratiquer des prix ou animations braderies le vendredi, le samedi et le dimanche.

Le stand devra être en place à partir de 10h jusqu'à 19h le samedi et de 11h à 18h le dimanche.

Si la largeur de votre trottoir vous permet de mettre un stand le vendredi celui-ci devra être en place aux horaires d'ouverture du magasin.

**EMPLACEMENTS** : l'emplacement correspond aux mètres linéaires devant le commerce participant.

Il est impératif :

- de maintenir en permanence et laisser libre de tout obstacle l'accès des secours en conservant une voie de 4 mètres de large (parasols déployés...) ainsi que l'accès libre aux bornes à incendie ainsi que les rues d'accès à la manifestation.
- de disposer les étals de façon à laisser libre les accès aux boutiques et aux portes d'immeubles.
- De respecter les stands voisins : ne pas déborder, dégrader, dénaturer.



**CONTACT** : My Presqu'île : 13, rue du Griffon – 69001 Lyon

Audrey Pillant, 06 25 90 74 14, [apillant@mypresquile.com](mailto:apillant@mypresquile.com)  
Aurélié Capraro, 06 12 83 14 82, [acapraro@mypresquile.com](mailto:acapraro@mypresquile.com)

**STAND** : le stand doit être qualitatif et bien entretenu sur la durée du week-end. Si diffusion de musique, le son doit être réglé dans le respect du voisinage et dans les horaires de la braderie. En cas d'utilisation de barnum ou parasol assurer la sécurité via des lests et en informer l'organisateur en amont de l'évènement. Les câbles au sol sont à éviter et devront être protégés par des passages de câbles.

Si vous êtes en capacité d'investir l'espace public devant votre boutique dès le vendredi (Ex Rue Victor Hugo), merci de nous l'indiquer (pour déclaration d'occupation d'espace public). Dans le cas contraire, vous pourrez proposer des animations et/ou prix "bradés" à l'intérieur de la boutique. L'exposant est responsable de son stand durant toute la durée de son exposition.

**OBJETS A LA VENTE** : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire à leurs risques et périls. L'organisateur ainsi que son représentant ne pourront être tenus pour responsable en cas de perte, casse, vol ou détérioration pendant cette journée.

Les soldes sont interdites hors des périodes autorisées par la réglementation.

Chaque exposant apporte son propre matériel ou souscrit à l'option de location proposé par My Presqu'île. (Règlement de location et horaires de livraison et récupération à voir avec le prestataire)

**PARTICULARITES** : Dans le cas de mauvaises conditions météorologiques, il ne peut être demandé de la part de quiconque un remboursement, un dédommagement, des indemnités, de quelque nature que ce soit, à l'association My Presqu'île.

Aucune annulation ne sera remboursée quel que soit le motif d'annulation.

En cas de force majeure (décision des autorités administratives ou autres) survenant au moins 30 jours avant la date de la braderie, il sera procédé au remboursement des frais d'inscription. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

Livraisons : dans un souci d'organisation et de fluidité du trafic, il est nécessaire de limiter les livraisons de vos commerces le samedi 11/10/25 et le dimanche 12/10/25.

**REGLEMENTATION** : Pour les services officiels (police municipale, gendarmerie), il vous faudra présenter tout document justifiant votre identité, ainsi que la provenance d'objets tels que les armes ou objets de collection pour les professionnels. La vente d'armes à feu en état de fonctionnement est interdite ainsi que la vente d'animaux. Tous les feux sont interdits, bonbonnes de gaz interdites (hors emplacements réservés).

La participation à la braderie implique l'acceptation des dispositions du présent règlement. Tout manquement au règlement verra l'annulation immédiate de l'inscription de l'exposant sans remboursement de sa participation ni indemnisation.

Toutes procédures afférentes consécutives aux litiges de la braderie sont de la compétence des Tribunaux de Lyon.



**CONTACT : My Presqu'île : 13, rue du Griffon – 69001 Lyon**

**Audrey Pillant, 06 25 90 74 14, [apillant@mypresquile.com](mailto:apillant@mypresquile.com)  
Aurélié Capraro, 06 12 83 14 82, [acapraro@mypresquile.com](mailto:acapraro@mypresquile.com)**